



## Conseil communal consultatif d'Hellemmes 9 décembre 2020

### Délibération 20/54 relative à l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communal

**Nous avons voté CONTRE ce nouveau règlement intérieur qui n'accorde aucune place à nos propositions de modification, notamment celles qui visaient à rendre l'instance plus ouverte aux habitant-e-s. Le règlement intérieur soumis au vote contenait par ailleurs des dispositions contraires au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Retrouvez ci-dessous l'intervention de Simon JAMELIN

« Chers collègues, Monsieur le Maire délégué, Madame la première adjointe.

Réinventons Hellemmes. Voilà ce que vous avez promis en déposant une liste à ce nom, et voilà ce qui vous engage en tant que groupe politique qui porte ce nom.

Réinventons Hellemmes - je passe sur le fait que ce nom prétend réinventer une commune dont vous aviez déjà la charge, ce serait taquin- Vous nous promettiez donc la main sur le cœur de réinventer les pratiques démocratiques. Ce RI est le premier acte fort de votre mandature. Il est le marqueur de vos ambitions, celui qui montre votre volonté de moderniser une instance qui n'engage plus les Hellemmois à s'y intéresser.

Autrement dit, après les discours, voilà le premier acte de votre mandature.

Je parlerai rapidement du parcours de ce texte, il est révélateur de votre intérêt.

Une rencontre en septembre pour y travailler, réunion enrichissante Madame Joliet, puisque nous avons pu y débattre, avec les conseillers de chaque groupe politique, même si à la question de savoir si vous aviez travaillé de votre côté à des pistes de modernisation, vous avez répondu que ce n'était pas le cas.

Cette réunion a été pour nous l'occasion de porter des propositions de modernisation pour rendre le conseil plus accessible aux citoyens :

- La diffusion systématique sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux (comme le font les grandes villes PS comme Rennes, Rouen ou Nantes)
- Offrir la possibilité aux habitants de poser des questions orales au conseil et mettre en place un droit d'intervention des habitants.
- Laisser la possibilité de créer des groupes de travail accessibles aux habitants.

Passé cette rencontre, il y en a eu quatre à Lille, je le rappelle, vous deviez nous adresser le projet de RI proposé au vote aujourd'hui.

Nous avons été contraints de le réclamer plusieurs fois. A chaque fois il devait arriver le lendemain. J'ai eu peur, j'ai cru que c'était un traitement qui nous était réservé, mais j'ai appris depuis que la majorité municipale lilloise avait eu elle aussi du mal à l'obtenir, me voilà rassuré.

Nous avons enfin reçu ce projet de RI la semaine dernière, vous imaginez mon enthousiasme de voir enfin le résultat de nos débats dont la rédaction, si longue, impliquait bien sur de nombreux changements.

Vous imaginez ma surprise quand j'ai découvert qu'à part un changement de police d'écriture, ce nouveau RI est le même que celui de la précédente mandature.

Votre premier acte est donc de ne rien changer et de refuser la modernisation démocratique. Sachez que là encore, Lille s'est montrée un peu plus ouverte que vous.

Vous allez me dire que j'exagère, c'est vrai. Il y a bien un petit changement. Vous vous souvenez de notre demande de vote au scrutin public- nous avons dû nous y reprendre à plusieurs fois - je vous rappelle donc que pour demander un vote au scrutin public il faut qu'un quart des conseillers le demande - Ca représente l'ensemble de l'opposition, vous vous en êtes rendu compte puisque le seul changement de votre règlement est de restreindre cette possibilité offerte à l'opposition.

Madame la première adjointe, si vous prétendez Réinventer Hellemmes, vous ne pouvez pas réinventer le droit.

Le CGCT prescrit qu'il est procédé au scrutin public si le quart des conseillers le demande. Vous ne pouvez être plus strictes que la loi, cette disposition n'est donc pas légale.

Puisqu'on parle de droit, vous savez que le magazine municipal ne contient aucune tribune de l'opposition, vous allez nous répondre que le RI n'est pas encore voté et que c'est lui qui fixe l'espace dédié à l'opposition. Vous savez que depuis 2015 ce n'est plus le cas. Ces pratiques politiciennes en vogue dans les années 90 n'ont plus cours ailleurs. Même à Lille. Vous savez que nous avons déposé un recours en référé au tribunal, et si le caractère urgent a été rejeté - bah oui! le magazine municipal était déjà distribué! - il reste valable sur le fond et poursuit sa route au Tribunal administratif.

Monsieur le Maire, nous empêcher de nous exprimer, ne pas reprendre nos amendements quand ils proposent d'ouvrir ce conseil aux hellemmois ça porte un nom : c'est de l'invisibilisation.

Madame la première adjointe, vous dites vouloir Réinventer Hellemmes, mais nous constatons que ce premier acte manque d'ambition.

Chers collègues, nous proposons donc au vote les amendements suivants. Amendements qui permettront d'ouvrir un peu plus ce conseil aux habitants, et en renforceront la vie démocratique:

-Le conseil est diffusé sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux déjà utilisés par elle pour permettre au plus grand nombre d'y assister. Si ça se fait à Lomme ça peut se faire à Hellemmes.

-Un droit d'intervention public est proposé aux habitants qui pourront poser une question orale, sous réserve de l'adresser par écrit trois jours francs avant le début du conseil. En cas d'impossibilité de se déplacer, cette question pourra être posée par une personne du choix du rédacteur.

La possibilité de tenir un discours de politique générale sera laissée à chaque groupe politique représenté au conseil, après la première intervention du Maire délégué.

Une réunion des présidents de groupes se tiendra deux fois par mois pour transmettre l'ensemble des informations importantes relatives à la commune à l'ensemble des conseiller.es.

Cette dernière disposition aurait pu éviter que nous n'apprenions la situation sanitaire préoccupante de l'Ehpad La Sabotière par Lille plutôt que par les élus Hellemmois. Vous me permettez donc pour terminer de saluer le courage et l'investissement dont les salariés de notre Ehpad font preuve en cette période. »

### **Délibération 20/55 relative à l'octroi de prime habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de facades**

Nous avons voté POUR

### **Délibération 20/56 relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements - avenant de prolongation 2020 à la convention relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements entre la ville de Lille et la CAF du Nord**

Nous avons voté POUR

Retrouvez ci-dessous l'intervention de Mélanie LEDOUX

« Monsieur le maire, mesdames et messieurs de la majorité, cher.e.s collègues,

En 2020 la pandémie mondiale de la covid 19 a frappé de plein fouet notre pays et notre commune. En plus des dizaines de milliers de décès provoqués par la covid 19 en France, cette crise sanitaire a des conséquences économiques et sociales non encore pleinement évaluées. L'une d'elle est cependant d'ores et déjà bien visible : l'augmentation des personnes sans-abris dans nos villes. En plus de ne pas avoir de toit au-dessus de leur tête, ces femmes et ces hommes sont particulièrement vulnérables au virus, or, elles et ils ne peuvent pas appliquer les gestes barrières, notamment le lavage de mains. Car en effet, ces hommes et ces femmes vivent dehors, sans eau ni électricité.

Mais qu'en est-il dans notre commune d'Hellemmes ?

Aujourd'hui des résidents et résidentes de notre commune dorment dehors toutes les nuits et, en plus d'être particulièrement exposés au virus, elles et ils luttent contre le froid et les températures proches de zéro par manque d'une volonté politique forte. Va-t-on attendre un décès ?

Ça suffit !

On ne peut plus compter uniquement sur le bénévolat formidable des associations telles que l'île de la Solidarité, SDJ, sans toit ni loi ou Utopia 56. On ne peut plus compter aujourd'hui, uniquement sur la bonne volonté, le sérieux et le sens du service public de nos agents territoriaux, qui font, je tiens à le souligner, un travail remarquable.

Non ! Aujourd'hui ce qu'il nous faut c'est une vraie volonté politique. Une politique humaniste. Une politique sociale. Une politique qui replace l'humain au cœur de son action.

Pour rappel, l'ordonnance du 11 octobre 1945 permet au représentant de l'Etat dans le département, sur proposition du maire de procéder, par voie de réquisition à la prise de

possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés pour les attribuer à des mal-logés[1].

Monsieur le maire, qu'attendez-vous pour agir ? Ses hommes et ses femmes ont besoin d'être mis à l'abri et d'avoir accès à l'eau et à l'électricité pour survivre. Ils ont besoin de pouvoir dormir au chaud et de manger chaud.

Vous pouvez avec vos services mener « l'enquête préalable à la réquisition »[2] et transmettre les résultats au préfet afin de lui demander la réquisition d'un de ces logements pour y loger les hellemmois et les hellemmoises sans abri.

En parallèle, vous avez la possibilité de mettre à disposition un local ou un logement communal dans lequel ils pourraient trouver refuge le temps de l'hiver car en effet, vous avez un devoir de protection envers les plus vulnérables, celles et ceux qui sont dehors et risquent de mourir de froid. Mais aussi envers le reste de la population car en ne mettant pas à l'abri ces personnes, vous favorisez la transmission du virus.

Merci de votre attention ».

## **Délibération 20/57 relative à la signature du “Green city accord” des villes saines et propres pour l'Europe**

### Nous avons voté POUR

Retrouvez ci-dessous l'intervention d'Ana TALEB

« Mr le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Lors de la commission lilloise ad hoc, Audrey Linkenheld a présenté le **Green City Accord** comme permettant d'approfondir et d'élargir des thématiques déjà travaillées depuis plusieurs décennies et récemment encore pour construire le dossier de candidature de Lille Capitale Verte européenne. Je me suis penchée sur ce dossier et ai pu redécouvrir les nombreuses chartes, plans, conventions et labels dont nous sommes signataires ou adhérents et qui auraient dû nous engager sur la voie de la “Transition” depuis près de 20 ans.

Seulement j'ai pu constater qu'en dépit de ces divers engagements, la mandature actuelle continue de soutenir le paradoxe que la métropole du futur, celle qui sera suffisamment préparée au changement climatique serait une ville dense, et même continuellement densifiée. Et ce, à rebours de l'avis éclairé du Conseil Citoyen pour la Qualité de l'air qui avait pourtant fourni un excellent travail contributif.

Cette posture me semble difficile à concilier avec les axes de travail proposés par le Green City Accord. Qui porte en lui des ressources, mais également des promesses: celle d'au moins une réalisation de la commune dans 5 domaines de compétence: La qualité de l'air, la qualité de l'eau, le renforcement de la biodiversité, la lutte contre la pollution sonore, l'amélioration du traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire.

Ce sont des thèmes qui rejoignent de nombreuses propositions que les hellemmois-es ont soutenu-es lors du dernier scrutin municipal. Permettez-moi de vous en rappeler quelques-unes:

**Pour améliorer la qualité de l'air**, nous pourrions piétonniser le cœur de ville et de l'abord de nos écoles. Outre la rénovation des bâtiments publics que nous avons abordé lors des interventions précédentes, nous défendons une commune d'Hellemmes dont tous les quartiers seraient reliés et aisément accessibles à pieds ou en vélo. Pourquoi ne pas profiter des nouveaux outils mis à disposition par l'accord pour examiner à nouveau la possibilité de réhabiliter la passerelle Bobillot, en bonne intelligence avec son propriétaire et exploitant? Nous devons œuvrer quoiqu'il en soit, à une meilleure intégration spatiale du quartier de l'Epine et à une meilleure sécurisation des axes vélo et piétons sur tout le territoire de la commune.

**Pour renforcer et protéger la nature en ville et la biodiversité**, Mr le Maire, il va falloir à un moment, arrêter de densifier notre ville à tout crin et sanctuariser les espaces de friches si abondamment vantés dans le dossier de Lille Capitale Verte, ainsi que les surfaces agricoles. A ce propos, il se murmure que votre projet de mini-forêt serait menacé par celui d'implanter un magasin Décathlon, au Triangle d'Or. Pouvez-vous ce jour démentir cette rumeur?

**Sur le sujet de la réduction de la pollution sonore**, nous proposons de travailler la question du fret silencieux en lien avec le quartier des Ateliers SNCF dont les riverains ont à pâtir des va-et-vient des véhicules de livraison, à tout heure du jour et de la nuit, rue Ferdinand Mattias. Notons qu'à cela s'ajoutent les nuisances sonores liées aux travaux sur la friche H2D: pourrions-nous envisager de jouer notre rôle de médiation, en proposant d'aborder ce sujet en concertation avec les habitants et les entreprises BTP afin que chacun puisse s'entendre sur de bonnes pratiques?

Enfin **pour améliorer la gestion des déchets**, nous pourrions lancer des concertations sur le ramassage par quartiers, avec des représentants d'Esterra, en portant une attention particulière aux quartiers mixant habitat collectif et habitat individuel, où l'on peut observer des gestions différenciées à harmoniser.

Je vous remercie de votre attention ».

#### **Délibération 20/58 relative à la subvention exceptionnelle à l'association union des cinéastes amateurs hellemmois (UCAH)**

Nous avons voté POUR

#### **Délibération 20/59 relative au renouvellement de l'adhésion à la démarche "rythme ma bibliothèque"**

Nous avons voté POUR

#### **Délibération 20/60 relative à l'acceptation des chèques vacances et des coupons sport pour le paiement des services municipaux - avenant à la convention n°615 820 du 1er juillet 2009 entre l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) et la ville**

Nous avons voté POUR

**Délibération 20/61 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles communales Hellemmoises au 1er janvier 2020 et de l'école de musique pour l'année scolaire 2021/2022**

Nous avons voté POUR

**Délibération 20/62 relative à la subvention à l'association Gadz'aile Trophy**

Nous avons voté POUR

Retrouvez ci-dessous l'intervention d'Ana TALEB.

« En dépit de réserves en lien avec la dimension compétitive et motorisée de ce voyage, nous avons décidé par ce vote de témoigner notre soutien à une initiative de jeunes hellemmois. Nous souhaitons que l'adage soit vrai, et que les voyages formant la jeunesse, ce rallye soit une expérience qui en initie de nouvelles, pour partir à la rencontre des autres et de l'ailleurs.

Nous avons néanmoins une attente de réciprocité à l'égard de la commune et de sa jeunesse: celui d'un partage d'expérience et d'un éveil aux projets humanitaires et interculturels ».

**Délibération 20/63 relative au rapport sur les Orientations Budgétaires 2021**

Cette délibération ne faisait pas l'objet d'un vote. Retrouvez ci-dessous l'intervention de Julien GILBERT.

« Chers collègues, Monsieur le Maire Délégué,

Nous attendions avec impatience ce rapport, mais nous sommes finalement dubitatifs au regard du décalage entre vos ambitions programmatiques, vos premières réalisations et vos orientations budgétaires. Les grandes orientations pour le budget primitif 2021 commencent par préciser que la question écologique est au cœur de chaque décision et l'on cite ensuite pêle-mêle diverses mesures censées accréditer vos intentions écoresponsables. Mais où était cette question écologique lorsque vous avez fait voter un budget colossal consacré à l'extension de la vidéo-protection? Nous n'allons pas apprendre au plus vert des roses que le matériel électronique et les données numériques stockées sont particulièrement énergivores, et qu'il ne suffira pas de consacrer 150 000 euros à la rénovation de l'éclairage public pour compenser cette pollution supplémentaire. Ce n'est pas le verdissage des allées du cimetière qui mettront fin à la pollution des sols. Planter 50 arbres par an ne nous sauvera pas du réchauffement, et ne suffira pas à améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Si la question environnementale vous préoccupe, travaillons plutôt ensemble à la mise en œuvre d'une politique écologiste volontariste.

Vous entendez donner aux enfants et aux jeunes les moyens de bien grandir, et de s'épanouir, en passant notamment par une démarche de grands travaux en faveur des écoles. Mais ces travaux que vous avez budgétés ne sont pas suffisants pour couvrir l'ensemble des besoins. Qu'en sera-t-il par exemple des toilettes de l'école Jaurès ?

Et de la passoire énergétique qu'est Dombrowski? Il s'agit là non seulement de sécurité écologique, mais aussi de sécurité sanitaire.

Nous nous réjouissons que le travail sur la parentalité, la petite enfance, et auprès des bénéficiaires du CCAS puisse se poursuivre. Les Hellemmois-es en ont plus que jamais besoin. Nous en profitons pour saluer le travail des agents municipaux et des élus qui travaillent sur ces thématiques.

Nous avons effleuré le sujet de la sécurité en évoquant la vidéo-protection, mais il y a encore beaucoup à dire sur ce sujet. Lors du dernier conseil, nous sommes plusieurs à avoir compris que la police municipale reviendrait à demeure sur la commune. Aujourd'hui à travers le rapport sur les orientations budgétaires et en commission Madame LEDEZ a précisé que cette présence sur la commune ne passerait que par une permanence à l'espace citoyen. Est-ce à dire que vous reculez déjà sur ce sujet ? La commune a les locaux disponible pour accueillir une police municipale. Mettons les moyens pour les rénover!

Au titre des investissements justement, une enveloppe de 6 millions d'euros semble provisionnée pour plusieurs chantiers. A ce stade vous entendez consacrer seulement 1,5 M d'euros, pour rénover 4 groupes scolaires alors que l'école est « votre priorité ». Nous n'avons manifestement pas le même sens des priorités, surtout si l'on évoque le million d'euros que vous prévoyez de consacrer à la rénovation d'une église désacralisée, salle dont vous ne projetez une utilisation que 9 mois par an. Pouvoir investir dans un lieu culturel serait une formidable nouvelle mais il y a selon nous d'autres urgences. Ce fameux million nous paraît être bien plus utile aux écoles, ou encore à la rénovation de l'ancienne mairie qui accueille plusieurs associations.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, en l'état ce rapport sur les orientations budgétaires 2020 ne nous satisfait pas. Nous sommes parfaitement conscients qu'il revient au budget primitif d'apporter un certain nombre de précisions c'est pourquoi nous serons vigilant lors de la présentation de ce document. Je le redis une nouvelle fois, même si vous n'en avez que faire Monsieur le Maire, notre groupe se rendra disponible pour vous aider à la finalisation du budget 2021. Merci ».

#### **Délibération 20/64 relative à la ville amie des enfants de l'UNICEF**

Nous avons voté POUR

#### **Délibération 20/65 relative à la subvention aux associations - mise en place d'une démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire hellemmois**

Nous avons voté POUR

#### **Délibération 20/66 relative aux Conseils de quartier - modification du règlement intérieur.**

Nous avons voté POUR

**Délibération 20/67 relative à la Subvention à la section du CCAS de la commune associée d'Hellemmes - la santé comme outil de lutte contre les exclusions / prévention des addictions et réductions des risques**

Nous avons voté POUR

Retrouvez ci-dessous l'intervention de Mélanie LEDOUX.

« Madame la conseillère déléguée, cher.es collègues,

Nous saluons un très beau projet co-construit avec des acteurs de terrain qui ont montré leur qualité. Nous votons cette subvention avec conviction.

Elle permettra de poursuivre et d'approfondir un travail d'information, de prévention des risques et d'accès aux soins médico-psychologiques et addictologiques auprès des usager-es du CCAS, ou de public plus difficile à atteindre comme le public jeune, grâce à un partenariat entre le service santé et le service éducation ».